



Divorce avec un officier de la gendarmerie

Par **saintmarceau**, le **03/01/2015** à **22:58**

Après 28 ans de mariage, 3 enfants, mon mari m'annonce de façon ignoble qu'il veut divorcer car il a rencontré une autre femme depuis 2 ans. Cette femme vient le voir régulièrement dans la caserne où il habite. Evidemment, moi je n'ai plus l'autorisation de monsieur d'y mettre les pieds. Je souligne que c'est juste une séparation de fait. Je n'ai pas eu le choix. Il restaurait notre maison familiale afin de m'y installer. A-t-il le droit d'accueillir cette femme dans la caserne. Je me sens abandonnée, salie et trahie. Il me jette comme un chien. J'ai du mal à supporter la situation. Je n'ai plus de travail actuellement. Je me sens démunie.rnrn



Par **citoyenalpha**, le **04/01/2015** à **01:17**

Bonjourrrnrnles visites régulières sont autorisées dans les casernes de gendarmerie sous condition d'une autorisation du commandant de gendarmerie. Les visites ponctuelles sont autorisées.rnrnJe peux comprendre votre désarroi mais juridiquement les couples mariés peuvent divorcer. Reste à fixer la pension et l'attribution du domicile conjugal. Si vous ne travaillez pas vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle pour prendre en charge vos frais de justice. A votre mari cela va lui coûter cher et pour longtemps!!! rnrnRestant à votre disposition

Par **moisse**, le **04/01/2015** à **09:10**

Par ailleurs vous pouvez exposer la situation au chef de corps. Il ne tolérera certainement pas que des locaux soient mis à disposition d'un gendarme fusse-t-il officier pour commission d'adultère.

Par **franisa**, le **05/03/2015** à **12:52**

Bonjour Madame, je suis en instance de divorce, mariée depuis 40 ans avec un policier gradé et deux enfants. ET BIEN LUI il a préféré la chair fraîche la personne a 20 ANS de moins que lui. je me demande si le métier de nos ex hommes n'y est pas pour quelque chose. courage, salutations